



## Surmonter la crise de la Covid-19 grâce à une coopération au développement axée sur les ODD

Déclaration syndicale à la réunion de haut niveau du CAD  
9-10 novembre 2020

La réunion de haut niveau (RHN) du Comité d'aide au développement (CAD) de 2020 intervient à un moment crucial où la coopération au développement est plus nécessaire que jamais. Les syndicats se félicitent que l'accent ait été mis sur le *financement du développement durable*, sur la nécessité de *reconstruire en mieux et de manière plus écologique*, ainsi que sur l'*amélioration des résultats de l'aide au développement*. Ils se réjouissent de s'engager avec le CAD sur des sujets aussi importants pour renforcer la reprise et la résilience face à la crise de la Covid-19.

Les syndicats sont à l'avant-garde de la réponse à la pandémie de Covid-19 dans le monde entier<sup>1</sup>. Grâce au dialogue social, ils ont joué un rôle clé dans l'élaboration des politiques mises en place par les gouvernements et les entreprises pour lutter contre la pandémie, politiques qui ont contribué à sauver des vies et à réduire les répercussions économiques et sociales de la crise. **Une reprise juste et durable après la crise devrait être entreprise en partenariat avec les organisations de travailleurs et d'employeurs (partenaires sociaux) afin de définir les priorités de la coopération au développement et de mettre en œuvre des interventions ciblées** qui permettront de prendre les mesures appropriées pour soutenir les pays en développement sur la voie de la reprise.

Face à la crise de la Covid-19; les syndicats demandent une **réponse axée sur les ODD, et en particulier sur l'ODD 8**, qui vise à promouvoir une croissance inclusive et durable sur le plan environnemental ainsi qu'un travail décent pour tous<sup>2</sup>. L'appel du Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un nouveau contrat social devant « porter sur l'emploi, le développement durable et la protection sociale et être fondé sur l'égalité des droits et des chances pour toutes et tous »<sup>3</sup> rejoint la principale revendication des syndicats, qui est de placer l'emploi, la protection sociale et une transition juste au cœur des stratégies de relance et de résilience.

### ***Le financement du développement durable à l'ère de la Covid-19***

L'ampleur de la crise actuelle exige des efforts sans précédent en termes de financement mobilisé par les partenaires au développement. Les gouvernements de l'OCDE ont la responsabilité de soutenir les pays en développement et d'éviter un accroissement de la pauvreté. Comme l'a expliqué le Secrétaire général de l'OCDE, « la coopération internationale sera essentielle pour mettre au point des vaccins et les distribuer au plus grand nombre ;

<sup>1</sup> Voir <https://www.ituc-csi.org/covid-19-responses?lang=fr> et <https://tuac.org/news/covid19-crisis-mapping-out-trade-union-and-social-partners-responses/>

<sup>2</sup> La création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social sont les quatre piliers de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent.

<sup>3</sup> <https://www.un.org/fr/coronavirus/tackling-inequality-new-social-contract-new-era>



pour soutenir les régions et pays pauvres (APD, allègement de la dette, crédits à l'exportation, coût des envois de fonds, apports nets de ressources positifs) [...]»<sup>4</sup>. Les syndicats appellent donc les membres du CAD à **respecter leurs engagements internationaux et à consacrer 0,7 % de leur RNB** au budget de la coopération au développement. Ils se félicitent que la déclaration du Conseil ministériel 2020 reconnaisse l'importance de la coopération internationale avec les pays en développement, notamment par le biais de l'aide publique au développement et de nouvelles mesures visant à atténuer les conséquences de la pandémie.

Le CAD devrait **privilégier l'aide publique au développement (APD) sous la forme de dons plutôt que de prêts** afin d'éviter d'accroître l'endettement des pays partenaires. **Une extension de l'allègement de la dette devrait être accordée aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables et l'annulation de la dette devrait être appliquée** en cas de besoin urgent, la seule conditionnalité acceptable étant d'investir dans les objectifs de développement durable (ODD). Il peut s'agir de plans visant à favoriser une reprise créatrice d'emplois décents en investissant dans les infrastructures vertes, dans l'économie domestique, la politique industrielle, l'acquisition de compétences et la formation aux technologies pour les emplois à valeur ajoutée, ou encore dans le renforcement de la résilience.

**Les investissements du secteur privé devraient être alignés avec les objectifs de développement durable et avec l'ODD 8 en particulier. Les nouvelles sources de financement mobilisées par l'APD devraient être stratégiquement orientées vers le travail décent et la création d'emplois de qualité<sup>5</sup> et devraient être conditionnées à l'application des principes de conduite responsable des entreprises et de diligence raisonnable.** Nous reconnaissons le travail du CAD dans l'élaboration des lignes directrices relatives aux principes du financement mixte et des normes de l'OCDE pour le financement du développement durable. Dans le même temps, les syndicats réclament une évaluation permanente de l'incidence des financements privés pour s'assurer que ces investissements contribuent aux ODD et sont cohérents avec les principes d'efficacité de l'aide au développement. Cette évaluation devrait se fonder sur des critères spécifiques et sur la mesure des résultats<sup>6</sup>, notamment en ce qui concerne la création d'emplois décents comme l'un des objectifs suprêmes du financement du développement durable, la nécessité pour les partenaires d'adhérer explicitement aux normes de l'OIT et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que la participation effective des partenaires sociaux tout au long du cycle du projet.

<sup>4</sup> <http://www.oecd.org/coronavirus/fr/#MCM-speech>

<sup>5</sup> L'incidence sur le développement est strictement liée à la création d'emplois décents. Le rapport de l'OCDE sur les indicateurs de qualité des IDE (<https://www.oecd.org/fr/investissement/fdi-qualities-indicators.htm>) insiste sur la nécessité de progresser dans le développement de nouveaux instruments de mesure pour l'ODD 8, ajoutant pour la première fois des indicateurs mesurant la qualité des emplois créés, notamment en ce qui concerne la liberté d'association et de négociation collective, l'équité de la rémunération, la santé et la sécurité au travail et les compétences.

<sup>6</sup> Voir « *Making private sector investments in development programs aligned with the SDGs* » (Aligner les investissements du secteur privé dans les programmes d'aide au développement avec les ODD), CSI/RSCD : <https://www.ituc-csi.org/making-private-sector-investments>



**Les banques publiques de développement ont joué un rôle clé dans la réponse anticyclique et peuvent favoriser une reprise durable grâce à des investissements patients et à long terme.** C'est pourquoi le CAD et ses membres devraient s'efforcer de reconstituer et de renflouer les institutions multilatérales, bilatérales et nationales de financement du développement<sup>7</sup>. Il s'agit notamment d'intégrer les ODD, y compris celui relatif au travail décent, dans les mandats et les opérations, d'adopter et de mettre pleinement en œuvre des garanties contraignantes en matière de conditions de travail, ou encore de promouvoir la responsabilité, la gouvernance partagée et un partenariat renforcé entre les banques de développement soutenues par les donateurs et les entités nationales.

**Les membres du CAD devraient soutenir les efforts des gouvernements des pays en développement en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures.** Pour ce faire, il conviendrait de soutenir des initiatives de renforcement des capacités fondées sur des systèmes de taxation progressive capables de garantir une protection sociale et des services publics universels pour lutter contre les inégalités.

Les gouvernements des pays en développement doivent avoir le droit absolu de se protéger contre les paradis fiscaux et les pratiques fiscales dommageables. La réforme des règles fiscales internationales actuellement en discussion au sein du Cadre inclusif de l'OCDE doit permettre aux pays en développement d'augmenter leurs recettes fiscales provenant des sociétés, en tenant compte du lieu des activités économiques réelles. Un taux effectif d'au moins 20-25 % doit être fixé au niveau mondial afin de limiter la concurrence en matière d'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, les règles actuelles en matière de prix de transfert doivent être révisées en profondeur pour faire en sorte que les multinationales lucratives, et les modèles économiques numériques en particulier, paient un montant d'impôt plus équitable.

### ***Reconstruire en mieux et de manière plus écologique***

Pour reconstruire en mieux et de manière plus écologique, les syndicats préconisent **une approche ciblée qui donne la priorité à des domaines spécifiques, conformément à l'ODD 8 et à l'appel en faveur d'un nouveau contrat social.** Nous appelons les membres du CAD à donner la priorité à des interventions susceptibles de contribuer à réduire la vulnérabilité des sociétés :

- **Maintenir les mesures de lutte contre la pandémie**

Les réponses immédiates des membres du CAD face à la pandémie ont fortement contribué à sauver des vies et à protéger la santé des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Les syndicats estiment qu'il sera fondamental de maintenir des initiatives visant à renforcer les systèmes de santé, à garantir la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à promouvoir l'accès aux tests, aux traitements et aux vaccins dans les pays en développement tout au long de l'épidémie.

---

<sup>7</sup> Voir : « *Achieving a transformative recovery: A trade union briefing on Public Development Banks and the "Finance in Common" Summit* » (Réaliser une reprise transformatrice : briefing syndical ,sur les banques publiques de développement et le sommet "Finance en commun"), CSI : <https://www.ituc-csi.org/briefing-public-development-banks>;

« *Financing a just and sustainable recovery in developing countries* » (Financer une reprise juste et durable dans les pays en développement), CSI : <https://www.ituc-csi.org/financing-recovery-developing-countries>



- **Soutenir la mise en œuvre de systèmes de protection sociale universelle, y compris l'accès gratuit aux soins de santé dans les pays en développement – Fonds mondial pour la protection sociale<sup>8</sup>**

Soutenir les programmes de protection sociale de façon à accroître leur couverture et leur exhaustivité, conformément à la [convention n° 102](#) et à la [recommandation n° 202](#) de l'Organisation internationale du travail (OIT), contribuera à réduire les inégalités et à aider les populations les plus vulnérables à traverser la crise. Les investissements dans les régimes de protection sociale contribueront à combler les déficits de financement et permettront d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et la mobilisation des ressources intérieures. En 2018, les donateurs du CAD ont consacré 0,69 % de leur APD en faveur de pays en développement à la protection sociale<sup>9</sup>. Nous appelons les membres du CAD à augmenter leurs contributions à la protection sociale et à s'associer à la création d'un Fonds mondial pour la protection sociale qui pourrait stimuler et compléter les investissements nationaux, en assurant une aide d'urgence dès maintenant et en contribuant à renforcer la résilience au fil du temps pour aider ces pays à surmonter la crise.

- **Contribuer à la formalisation de l'économie informelle**

Les emplois et les moyens de subsistance des travailleurs de l'économie informelle ont été particulièrement touchés par la crise et doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des processus de reprise. Les membres du CAD devraient soutenir les mesures visant à encourager la formalisation de l'économie informelle, conformément à la [recommandation n° 204](#) de l'OIT. Il s'agit notamment de renforcer les systèmes et les planchers de protection sociale pour répondre aux besoins des travailleurs de l'économie informelle.

- **Investir dans l'emploi et l'économie réelle**

Le soutien financier doit contribuer à la création d'emplois décents et à garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs, la sécurité et la santé au travail, ainsi que l'octroi de salaires décents et de congés de maladie. Des investissements catalytiques pour des emplois de qualité et le renforcement de la résilience devront être au cœur de la reprise et la priorité devrait être donnée aux activités productives de l'économie réelle. Nous encourageons les membres du CAD à **travailler avec les partenaires sociaux sur un plan de relance visant à soutenir la transformation et la diversification de l'économie réelle, grâce à des investissements habilitants, notamment dans les infrastructures à faible émission de carbone.**

---

<sup>8</sup> <https://www.ituc-csi.org/global-social-protection-fund>

<sup>9</sup> D'après la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, en 2018, sur un volume total d'APD (engagements) des donateurs du CAD aux pays en développement équivalant à 149 080,33 millions de dollars, 1 033,06 millions sont allés à des programmes de protection sociale. <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>



- **Promouvoir les emplois verts et une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous**

Pour sortir durablement de cette crise, la reprise devra être verte. Cela implique la création d'emplois verts et une transition juste des emplois basés sur le carbone vers des emplois décents et écologiquement durables, veillant à ce que les travailleurs ne soient pas laissés pour compte. Une transition juste nécessite des politiques de l'emploi s'appuyant sur la formation professionnelle et la requalification, tout en étant soutenues par la protection sociale afin de permettre à la main-d'œuvre de s'adapter à cette transition.

*Améliorer les résultats de l'aide au développement*

La crise de la Covid-19 nécessite de faire plus et mieux en termes de résultats. Nous nous félicitons que le CAD se soit engagé en faveur d'une réponse mondiale forte, coordonnée, inclusive et cohérente. Les syndicats se sont activement engagés dans les discussions visant à améliorer l'efficacité de l'aide au développement dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace (PMCDE). Le rapport d'étape 2019 du PMCDE<sup>10</sup> fait ressortir certains domaines dans lesquels les partenaires doivent se surpasser pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement. Il révèle que des problèmes subsistent en ce qui concerne l'existence d'un environnement favorable aux organisations de la société civile, l'alignement sur les systèmes nationaux, la prévisibilité et le déliement de l'aide. Ce sont des éléments centraux de l'agenda pour l'efficacité de l'aide, qui font partie des « **tâches inachevées** » auxquelles il faut s'attaquer pour faire améliorer l'efficacité de la coopération au développement et progresser en direction des ODD. Le CAD peut jouer un rôle important dans la réalisation de ces tâches en mettant officiellement en place un **groupe de travail sur l'efficacité de l'aide** et en adoptant une **recommandation sur l'inclusion de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire**.

---

<sup>10</sup> <https://www.effectivecooperation.org/landing-page/2018-monitoring-results>